

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2017-12-07 - DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DU CINÉMA GÉRARD PHILIPPE

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance

La Ville de GUJAN-MESTRAS projette d'entreprendre la rénovation de la Salle de Cinéma Gérard PHILIPPE, située Place du Vieux Marché à la Hume.

L'ambition portée par cette rénovation consiste à redonner à la salle une nouvelle qualité d'accueil et de confort et d'améliorer les conditions de visionnage pour tous les usagers.

Le Cinéma Gérard PHILIPPE, labellisé « Art et Essai » dispose d'une salle équipée de 182 fauteuils. Elle accueille actuellement jusqu'à 23.000 usagers par an, pour environ 600 séances, et son succès ne cesse de croître en raison des actions combinées de la municipalité, au travers de son service culturel, et du délégataire, ARTEC, menant de concert une politique culturelle ambitieuse en matière de cinéma.

Fort de ce succès, le Cinéma Gérard PHILIPPE doit proposer à ses usagers un cadre et un service de qualité pour pérenniser les efforts conjoints de la Ville et du délégataire.

A cette fin, le projet de rénovation poursuivi par la Ville de GUJAN-MESTRAS devra permettre :

- L'amélioration des conditions d'accueil des usagers : mise aux normes pour l'accessibilité des personnes souffrant de handicaps (PMR/UFR), amélioration de l'accessibilité sensorielle, reprise des pentes, gradinages et allées.
- La modernisation des installations actuellement vieillissantes : reprise intégrale des revêtements de sol, des revêtements muraux, traitement acoustique, réfection de la toiture et de l'isolation.
- L'amélioration du confort de la salle : remplacement des fauteuils et réimplantation de la salle conférant un meilleur confort d'installation et de visionnage mais également prise en compte de l'accueil des personnes à mobilité réduite, notamment les usagers en fauteuils roulants.

A l'exception du remplacement d'un ancien processeur « son », il faut noter que les installations techniques de projection ne sont pas concernées par le présent projet, la salle ayant fait l'objet d'une importante modernisation de ses équipements lors du passage au numérique.

La période prévisionnelle d'exécution des travaux est établie entre le 15 juin et le 31 août 2018.

La Ville de GUJAN-MESTRAS a souhaité bénéficier de l'expertise de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (A.D.R.C.), qui dispense des conseils dans le cadre des projets de modernisation des salles de cinéma éligibles aux aides du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée (C.N.C.).

Un architecte, Monsieur HUBERT SALADIN, a été désigné dans le courant du mois de novembre dernier, pour accompagner la Ville dans la conception et le suivi d'exécution technique de son projet.

Le projet est éligible aux concours financiers :

- du C.N.C. au titre de l'aide sélective à la modernisation de salles de cinéma
- de la Région Nouvelle Aquitaine au titre de l'aide à la réhabilitation des salles de cinéma

8

Un plan prévisionnel de financement peut ainsi être établi comme suit :

DÉPENSES (en € HT)		RECETTES (en € HT)	
Études			
Architecte	23.000,00	Centre National de la Cinématographie	
Bureau d'études	1.800,00	- Aide sélective	108.213,00
SPS	2.723,00	- TSA collectée	36.808,00
Bureau de contrôle	8.169,00	- TSA avance	9.380,00
Pré-étude A.D.R.C.	800,00		
Sous total Études	36.492,00	Sous-total CNC	154.410,00
Travaux		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	
Lot gros-oeuvre – maçonnerie	65.000,00	- Investissement	77.295,00
Lot électricité – éclairage – access.	38.000,00	- Études	18.246,00
Lot isolation acoustique	33.000,00		
Lot revêtement de sol	19.500,00	Sous-total CNC	95.541,00
Lot revêtement mural	26.500,00		
Lot couverture - isolation	40.730,00	Ville de GUJAN-MESTRAS	
Lot équipements salle (assises)	33.000,00		
Lot équipement audio (serveur son)	2.960,00	- Autofinancement	59.231,00
Lot menuiseries intérieures	6.000,00		
Lot menuiseries extérieures	8.000,00		
Sous total Travaux	272.690,00		
TOTAL DÉPENSES	309.182,00	TOTAL RECETTES	309.182,00

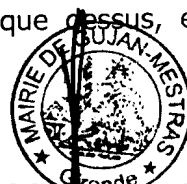
Je vous propose donc de bien vouloir :

- APPROUVER le projet de rénovation du cinéma Gérard PHILIPPE,
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet,
- AUTORISER le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'ensemble des partenaires, les subventions les plus élevées possibles pour le financement du projet.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



Marie-Hélène DES ESGAULX
 Maire de Gujan-Mestras